



BULLETIN D'INFORMATION EN PRÉVENTION

LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

EN MILIEU AUTOCHTONE

Novembre 2022 | N° 7

Le BIP – Une invitation au partage

Vous aimeriez collaborer au prochain? Rien de plus simple : consultez la [ligne éditoriale](#) pour en apprendre davantage sur les orientations du BIP, son contenu et les normes de présentation encadrant la soumission d'articles.

Le BIP se veut un espace de partage favorisant la promotion des savoirs pratiques et théoriques des partenaires du ministère de la Sécurité publique ainsi que de tout autre acteur concerné par les enjeux de sécurité, de délinquance juvénile et de pratiques d'intervention.

Le BIP invite les praticiens, les éducateurs, les intervenants et les chercheurs à faire connaître leurs travaux, leurs innovations, leurs expériences ou leurs projets. Qu'il s'agisse de faire la promotion d'une activité, de l'évolution des pratiques d'intervention dans votre organisme ou des résultats de vos recherches, l'équipe de rédaction du BIP étudiera avec attention toute demande de publication soumise par son lectorat.

Les opinions exprimées dans ce bulletin n'engagent que la responsabilité de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions du ministère de la Sécurité publique.

Adresse de courrier électronique : prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 1 877 324-1190

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 2368-2531

© Gouvernement du Québec, 2022

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la rédaction.....	4
Portrait succinct et quelques jalons de l'histoire récente des Autochtones au Québec et au Canada	5
Le Partenariat autochtone et la prise en compte des spécificités autochtones aux Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique.....	9
Un portrait de l'itinérance à Montréal et des mesures de prévention : mon rôle en tant qu'agent de liaison autochtone	12
Les premières années d'existence du projet-pilote Ninawi	16
Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles.....	18
Sécurité publique et mobilisation communautaire : trois conditions favorables à l'engagement .	21

Mot de la rédaction

Le MSP présente le 7^e numéro du BIP.

Cette édition s'inscrit dans la foulée des rapports de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) et de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès (aussi appelée « commission Viens »¹, parus en 2019. Les thématiques abordées se consacrent entièrement aux nations autochtones ainsi qu'à des initiatives et à des projets de prévention de la criminalité qui s'adressent tout spécialement à cette clientèle dispersée sur une étendue géographique vaste et caractérisée par la diversité des cultures qui la composent.

Le premier article de ce bulletin se veut un bref portrait de la réalité autochtone au Québec, avec quelques moments marquants de l'histoire autochtone canadienne et québécoise. Le deuxième article aborde la question de la prise en compte des particularités autochtones par les Services correctionnels du MSP. Le troisième, proposé par un agent de liaison autochtone au Service de police de la Ville de Montréal, Carlo DeAngelis, nous offre un texte sur les itinérants d'origine autochtone. Les deux articles suivants présentent des projets qui ont obtenu du financement grâce au volet autochtone du Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes², soit un projet-pilote s'adressant aux minorités sexuelles autochtones de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, en Abitibi-Témiscamingue, et les démarches de l'organisme Femmes Autochtones du Québec concernant le Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles, qui a pris forme lors du Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles, en mars 2018. Enfin, le dernier texte du bulletin aborde la mobilisation communautaire en milieu autochtone.

Il est à noter que les textes ont été rédigés en 2019 et mis à jour en 2022.

Bonne lecture!

Portrait succinct et quelques jalons de l'histoire récente des Autochtones au Québec et au Canada

Geneviève Trépanier, analyste-conseil en prévention de la criminalité au Ministère de la sécurité publique

On trouve 11 nations autochtones sur le territoire québécois, soit 10 Premières Nations et les Inuit³ :

- Abénaquis;
- Algonquins;
- Atikamekw;
- Cris;
- Huron-Wendat;
- Innus;
- Inuit;
- Malécites;
- Micmacs;
- Mohawks;
- Naskapis.

Ces 11 nations sont réparties en 55 communautés autochtones, dont 14 villages inuits.

Selon les statistiques de 2022⁴, il y avait 109 453 Autochtones vivant au Québec (Premières Nations et Inuit). La population autochtone du sud du Québec (en excluant les Inuit) comprend 96 898 individus, dont environ 64 % résident dans une réserve. Quant aux Inuit, ils sont 13 613 individus, dont la grande majorité réside dans un village (92,23 %). Au Québec, la population autochtone représente environ 1 % de la population.⁵

Les nations sont différentes les unes des autres et se regroupent selon trois origines ethniques : les nations de culture algonquienne (Abénaquis, Algonquins, Atikamekw, Cris, Malécites, Micmacs, Innus et Naskapis), les nations de culture iroquoise (Hurons-Wendats et Mohawks) et les nations inuites⁶. Neuf langues autochtones sont encore parlées aujourd'hui : l'inuktitut, l'innu, le cri, l'atikamekw, l'algonquin, le micmac, le mohawk, le naskapi et l'abénaki⁷.

LES AUTOCHTONES DU QUÉBEC

QUÉBEC



LES 17 RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

- 01 Bas-Saint-Laurent
- 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 03 Capitale-Nationale
- 04 Mauricie
- 05 Estrie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie
- 17 Centre-du-Québec

www.autochtones.gouv.qc.ca

Québec

Figure 1 : Carte des communautés autochtones. Source : Secrétariat aux affaires autochtones.

L'analyse des données sur l'âge démontre que les membres des nations autochtones sont plus jeunes que le reste de la population québécoise⁸ :

Données de 2016	Population québécoise	Autochtones du Québec (Premières Nations et Inuit)	Inuit du Québec
Moins de 15 ans	16,3 %	26,4 %	35,3 %
65 ans et plus	14,6 %	7,9 %	3,5 %
Âge moyen⁹	41,9 ans	36,4 ans	26,7 ans

Selon un portrait statistique de la nation inuite canadienne datant de 2018, l'espérance de vie des Inuit est de 10 ans inférieure à celle des Canadiens; seul le tiers de la population détient un diplôme d'études secondaires et plus des deux tiers vivent de l'insécurité alimentaire. Le taux de mortalité infantile est près de trois fois plus élevé que dans le reste de la population canadienne. On compte 300 fois plus de cas de tuberculose et, dans les différentes communautés inuites¹⁰, les taux de suicide sont de 5 à 25 fois supérieurs à ceux du reste du Canada.

Pour ce qui est de la population autochtone se trouvant dans les institutions carcérales, elle est disproportionnée en comparaison de son poids démographique¹¹. L'écart entre peuples autochtones et allochtones est encore plus marqué pour les jeunes et les femmes¹². La situation est analogue pour les Autochtones vivant hors communautés — à Montréal par exemple — qui vivent parmi la population itinérante¹³.

Le simple fait d'être Autochtone constitue un facteur de risque d'être victime d'un acte criminel¹⁴; le risque est encore plus marquant pour les femmes autochtones. En effet, les femmes et les enfants autochtones sont surreprésentés dans les maisons d'hébergement pour victimes de violence. Lors d'une enquête réalisée le 18 avril 2018, 22 % des femmes et 25 % des enfants résidant en maison d'hébergement étaient d'origine autochtone. Les femmes autochtones ont un taux de victimisation avec violence près de trois fois plus élevé que les femmes non autochtones¹⁵. Elles sont à risque d'être exploitées sexuellement, mais aussi de disparaître et d'être assassinées, comme en témoigne l'ENFFADA, qui a débuté en 2016 et dont le rapport, contenant 231 appels à la justice, est paru le 3 juin 2019¹⁶. Un rapport complémentaire propre au Québec contenant 21 appels à la justice a aussi été déposé¹⁷.

L'histoire autochtone est particulièrement marquée par les pensionnats où, pendant plus de 100 ans (de 1870 jusqu'à la fin des années 1990), des enfants des Premières Nations et des Inuit y ont perdu leur identité et leur langue. Plusieurs y ont subi des sévices psychologiques, physiques et sexuels qui ont eu des répercussions non seulement sur eux, mais aussi sur les générations suivantes.

La crise d'Oka, à l'été 1990, a été l'aboutissement de tensions, d'échecs de négociations et de revendications qui se sont déroulées sur des dizaines, voire quelques centaines d'années pour la communauté mohawk. C'est à la suite de cet événement, à la fois tragique et hautement médiatisé, que la Commission royale sur les peuples autochtones¹⁸ a été mise sur pied par le gouvernement fédéral. Si l'événement a été le théâtre de violences ayant mené à la mort de deux personnes (un policier de la Sûreté du Québec [SQ] et un résident de Kahnawà:ke), il aura au moins eu certaines retombées positives, comme l'amorce des rapprochements entre les Premières Nations et la

société québécoise¹⁹. Malheureusement, malgré des intentions louables et une stratégie à déployer sur 20 ans, le bilan qui en résulte est peu reluisant²⁰.

Trente ans plus tard, le spectre de la crise d'Oka a ressurgi avec le combat des Wet'suwet'en en février 2020. La Première Nation de la Colombie-Britannique, qui s'oppose au projet de gazoduc Coastal GasLink dans le Nord, a établi un barrage ferroviaire, action qui a vite été reprise par les Premières Nations des autres provinces²¹. La crise a duré près d'un mois au pays. Une entente de principe a été conclue au début de mars 2020 avec les Wet'suwet'en. Au Québec, ce sont surtout les Mohawks de Kahnawake et les Micmacs de Listuguj qui ont maintenu des barricades, jusqu'à quelques jours après l'entente de principe^{22,23}.

La Commission de vérité et réconciliation du Canada a été mise sur pied pour reconnaître l'injustice et les torts causés aux Autochtones qui ont été victimes des pensionnats de manière à faire ressortir la vérité, à les aider à poursuivre leur guérison et à permettre la réconciliation²⁴. Elle s'est étalée de 2007 à 2015. Le rapport qui en découle comprend 94 appels à l'action pour pallier les séquelles laissées par les pensionnats (la protection de l'enfance, l'éducation, la langue et la culture, la santé, la justice) et faire avancer le processus de réconciliation, dont :

38. Nous demandons au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de s'engager à éliminer, au cours de la prochaine décennie, la surreprésentation des jeunes Autochtones en détention²⁵.

Malgré tout ce qui précède, l'histoire autochtone est ponctuée de récits vibrants de solidarité, de reconnaissance mutuelle entre des peuples autochtones et la société québécoise. Force est de



constater que, depuis la colonisation, les relations entre les Québécois et les Autochtones ont été marquées autant par l'entraide, la coopération et l'amitié que par la crainte, la discrimination, le racisme et l'injustice. Pour que les relations avec les Autochtones soient désormais basées sur le respect réciproque et la coopération, un premier Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit (PAGDSCPNI) 2017-2022 : Faire

plus, faire mieux²⁶ a vu le jour au Québec. Un deuxième PAGDSCPNI, pour 2022-2027, a vu le jour en juin 2022 : « Ensemble pour les prochaines générations », dont quelques mesures interpellent le MSP.

Le Partenariat autochtone et la prise en compte des spécificités autochtones aux Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique

Isabelle Dumais, conseillère aux programmes au Sous-ministériat des services correctionnels au Ministère de la sécurité publique

La situation des peuples autochtones aux prises avec divers enjeux sociaux, les difficultés particulières vécues par les Autochtones au sein du système de justice pénale et leur surreprésentation en milieu carcéral font l'objet de préoccupations continues, tant à l'échelle canadienne qu'au Québec. Bien qu'elle soit moins importante que dans l'ouest du Canada, la surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel québécois justifie une attention particulière.

À l'instar d'autres organisations, le MSP est conscient des particularités de cette clientèle. Il est aussi soucieux de répondre aux besoins populationnels des Autochtones sous sa responsabilité. Ces préoccupations se sont traduites, au fil du temps, par des actions concrètes telles que le développement de la recherche et d'un contenu de formation à l'intention du personnel correctionnel qui prend en compte le contexte autochtone. Il est aussi question de la bonification de l'offre de programmes et de services destinés à la clientèle autochtone, ainsi que des outils d'évaluation utilisés lorsqu'il s'agit de personnes contrevenantes autochtones. De plus, sur le plan de l'organisation des services correctionnels, mentionnons entre autres d'importants aménagements qui consistent à adapter certaines infrastructures de même qu'à répartir différemment les personnes incarcérées dans le réseau correctionnel, permettant ainsi de réduire les transferts.

De façon générale, le MSP veille continuellement à maintenir et à bonifier son offre de programmes et de services s'adressant précisément à la clientèle contrevenante autochtone, tant dans la communauté qu'en établissement de détention (ED), particulièrement dans les régions où le volume de cette clientèle est plus élevé. Soulignons que dans plusieurs projets, la collaboration entre le MSP et des partenaires issus des communautés autochtones apporte une valeur ajoutée notable à l'offre de services.

Cet article vise à mettre en lumière les services d'accompagnement des personnes autochtones incarcérées, offerts à l'aide d'une approche culturellement adaptée par des ressources du milieu autochtone. Cette initiative du MSP a été développée dans le cadre de la mise en œuvre du PAGCSCPNI 2017-2022.

Dans ce contexte, des intervenants accompagnateurs autochtones relevant des Services parajudiciaires autochtones du Québec, du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, de Kapatakan Gilles Jourdain et de la Société Makivik offrent un soutien aux hommes et aux femmes autochtones incarcérés. Ces services sont offerts dans les 10 ED ciblés : Amos, Montréal, Hull, Sept-Îles, Baie-Comeau, Roberval, Saint-Jérôme, Québec, Trois-Rivières et Leclerc de Laval.

Les objectifs de la mesure d'accompagnement consistent à :

- diversifier l'offre de services pour la clientèle autochtone en ED, en recourant à une approche adaptée sur le plan culturel, susceptible d'en augmenter l'efficience;
- promouvoir l'action collaborative avec les communautés autochtones et la participation de celles-ci au processus de réinsertion sociale des personnes condamnées à une peine d'incarcération;

- favoriser la réintégration sociale positive des personnes autochtones lors de leur libération et la poursuite du processus de réhabilitation ou de guérison amorcé en ED;
- contribuer à augmenter le nombre de demandes d'élargissement de la liberté (permission de sortir, libération conditionnelle, etc.);
- participer à réduire la surreprésentation des Autochtones en milieu carcéral.

Les types d'activités visées sont les suivantes :

- prise de contact avec les personnes autochtones incarcérées dès le début de la peine pour leur permettre de prendre connaissance des services d'accompagnement offerts et d'établir un lien;
- information transmise aux personnes détenues relative à la trajectoire carcérale et aux mesures de libération anticipée, à l'aide d'une approche ou d'un langage adapté et moins institutionnel qui en facilite la compréhension;
- rencontres de sensibilisation individuelles, ou dans le cadre de cercles de partage, pour favoriser la réflexion et l'ouverture au changement des personnes autochtones incarcérées;
- information transmise aux personnes détenues sur les programmes et les activités qui leur sont accessibles à l'établissement, en encourageant et en soutenant leur participation, le cas échéant;
- tenue d'ateliers portant sur une problématique (dépendance, violence familiale ou conjugale, victimisation, itinérance ou autre) ou sur un besoin particulier, lorsque c'est possible;
- planification d'activités culturelles et spirituelles de même que des rencontres avec un Aîné, lorsque possible;
- soutien aux personnes détenues dans le cadre de la préparation d'un projet de réinsertion sociale, en collaboration avec les intervenants correctionnels;
- accompagnement des personnes autochtones détenues lors des audiences devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles;
- liaison et contacts avec la famille, les figures clés des milieux autochtones et les ressources dans la collectivité, dans l'optique de préparer le retour des personnes en communauté et de favoriser la continuité de services.

La prestation de services, qui se veut souple et modulable, permet notamment de prendre en compte le recours à une approche adaptée aux spécificités culturelles des Autochtones, le nombre de participants (volontariat), la durée de la peine d'incarcération des personnes visées ainsi que le contexte opérationnel propre au milieu carcéral.

Mentionnons que l'offre de services d'accompagnement comprend également un programme de visites d'Aînés des Premières Nations dans huit ED. Ce nouveau service de visites d'Aînés est offert de concert avec les Services parajudiciaires autochtones du Québec. Il permet des enseignements traditionnels, la tenue de cérémonies, d'activités culturelles ou spirituelles, ainsi que le partage de nourriture traditionnelle. Soulignons que des visites d'Aînés inuits, financées par le programme de la Société Makivik, sont également offertes dans différents ED.

Comme les services d'accompagnement de la clientèle autochtone en ED répondent à un réel besoin, le MSP travaille actuellement en collaboration avec les organismes autochtones concernés afin d'assurer la pérennité de ces services au cours des années à venir.

En conclusion, le MSP demeure proactif, attentif et ouvert à travailler de concert avec l'ensemble des intervenants autochtones et allochtones afin de mettre en place des solutions novatrices, dans une perspective d'amélioration continue des services offerts à l'ensemble de sa clientèle, dont les personnes contrevenantes inuites et celles issues des Premières Nations.

Un portrait de l'itinérance à Montréal et des mesures de prévention : mon rôle en tant qu'agent de liaison autochtone

Carlo DeAngelis, agent de liaison, communauté autochtone, Section prévention et sécurité urbaine du Service de police de la Ville de Montréal

Mon travail auprès de la communauté autochtone a débuté en 2011 alors que je travaillais à l'unité métro du SPVM. J'établissais des liens avec les personnes en situation d'itinérance dans le but de leur faire connaître l'aspect humain et de relation d'aide du travail policier, au-delà de l'uniforme.

Alors que je retournais au travail après quelques semaines de convalescence, à la suite d'une crise cardiaque, j'ai croisé un homme d'une cinquantaine d'années issu d'une communauté autochtone, vraisemblablement en situation d'itinérance. Malgré ses problèmes personnels, il s'est dirigé vers moi rapidement (même s'il avait de la difficulté à marcher) et m'a crié, en anglais : « *My friend, my friend! How are you doing? How is your heart? Are you OK?* » Je me suis dit à ce moment : « Ce gars-là n'a pas mangé, n'a pas dormi, il a de la misère à marcher, c'est un homme en situation d'itinérance et il prend le temps de me demander comment ça va! » Et il m'a redemandé comment j'allais plusieurs matins de suite.

Cela m'a vraiment touché. Je me suis alors dit que les gens de cette communauté avaient un grand cœur, qu'il fallait que je m'intéresse à eux, que j'apprenne à les connaître, que j'établisse des liens et que je vienne en aide aux personnes d'origine autochtone qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité.

Mais qui compose la communauté autochtone de Montréal?

Sur le territoire du SPVM, on compte 26 000 Autochtones (Premières Nations et Inuit), ce qui correspond à environ 1,3 % de la population totale de l'île. Ils forment 10 % de toute la population en situation d'itinérance du territoire.

À elle seule, la communauté inuite (environ 1 000 citoyens) représente 45 % de cette population autochtone en situation d'itinérance.

En plus de ceux qui résident en permanence sur notre territoire, plusieurs viennent à Montréal pour y recevoir des soins de santé, se trouver du travail ou s'éloigner de conditions de vie difficiles. Les besoins en ressources et en services sont donc multiples et le SPVM fait partie du réseau de collaborateurs déterminés à soutenir cette communauté.



Au fil du temps, j'ai constaté que plusieurs n'allaient même pas vers les ressources disponibles, soit par manque de connaissances, soit par manque de confiance en celles-ci. J'ai alors décidé de faire le tour des organismes de ressources communautaires autochtones pour les connaître et me faire connaître d'eux, et ce, afin de faciliter notre collaboration.

D'entrée de jeu, je dois avouer que l'arrivée d'un policier venu faire connaissance n'a pas toujours été des plus chaleureuses. J'ai souvent été accueilli avec scepticisme, voire avec une certaine crainte.

C'est le Centre d'amitié autochtone de Montréal qui a été le premier organisme autochtone à accepter de faire des patrouilles mixtes avec le SPVM, après six mois de discussion. Généralement, deux policiers et un intervenant du milieu patrouillent ensemble les rues, les parcs, les ruelles et le réseau du métro. L'objectif était d'amener les ressources vers les personnes vulnérables lorsque celles-ci ne les connaissaient pas ou ne les fréquentaient pas.

Après 18 mois de collaboration, on a constaté une augmentation de 20 % du nombre de personnes qui se rendaient au Centre d'amitié autochtone pour y obtenir des services!

J'ai donc poursuivi ma tournée des organismes communautaires de ce milieu et la confiance s'est installée petit à petit. Le succès n'a pas été instantané, mais, à force de détermination et de persuasion, nous en sommes venus à développer un véritable partenariat.

Quand je vois les résultats, je me dis que les efforts en ont valu la peine.

Mais je ne pouvais pas m'arrêter là.

En effet, autant il était important de faire connaître les ressources à ces gens en situation précaire, autant, à l'inverse, je devais faire connaître à mes collègues policiers la réalité des Autochtones de notre territoire.

À partir d'avril 2015, nous avons organisé des séances de sensibilisation dans les postes de quartier, en collaboration avec des intervenants des différents organismes. Le but : expliquer aux policiers la réalité culturelle et sociale des Autochtones afin qu'ils prennent le temps de comprendre ce qui se passe lors des interventions et qu'ils collaborent avec les intervenants pour venir en aide aux personnes vulnérables.

Par exemple, nous expliquons aux policiers l'importance de donner des conseils de sécurité et de parler de l'application de la réglementation municipale et du *Code de la sécurité routière* à la communauté autochtone, de manière à ce que tous comprennent les règles à suivre en milieu urbain et évitent ainsi de commettre des infractions.

Nous discutons aussi des meilleures façons de rencontrer les victimes, de les écouter (avoir une conversation), de respecter les silences, de se placer à 45° durant l'intervention et, à la fin, de poser des questions. Nous suggérons également d'être accompagnés par un membre de la communauté, quand c'est possible.

Par ces séances de sensibilisation, je faisais le pari que la connaissance et la compréhension mutuelle de nos réalités faciliteraient l'intervention policière, dans une perspective de soutien et de déjudiciarisation.



Pour beaucoup de membres de la communauté autochtone, arriver dans une grande ville dont ils ne connaissent pas le fonctionnement les place dans une position de vulnérabilité. Ils deviennent alors des proies pour des individus sans scrupule qui n'hésitent pas à en abuser et à les exploiter sexuellement.

Pour un service de police, ces situations demandent une action rapide, mais surtout une action concertée avec le milieu de la santé et les organismes communautaires pour prévenir les abus et venir en aide aux personnes vulnérables prises dans le cercle infernal de la prostitution.

Un comité, composé d'intervenants sur le terrain, a également été mis sur pied pour développer une approche multidisciplinaire dans les dossiers d'exploitation sexuelle mettant les femmes en danger.

En effet, des femmes et des jeunes filles quittent leur communauté pour venir s'installer à Montréal, espérant pouvoir y trouver une vie meilleure. Elles sont très souvent mal préparées et deviennent alors des proies faciles pour les proxénètes. Ceux-ci sont présents dans les stations de métro, les gares ou les terminus d'autobus et, lorsqu'ils aperçoivent une victime potentielle, ils n'hésitent pas à l'approcher pour lui offrir de « l'aide ».

Pour éviter de tomber dans ce genre de piège, il est important de mieux organiser leur arrivée en centre urbain. Au SPVM, nous avons produit, en collaboration avec le Centre Ullivik, une vidéo destinée aux citoyens de la communauté inuite se rendant à Montréal. Cette vidéo les informe du travail des policiers, de notre mission de sécurité publique et du rôle des policiers dans les situations dangereuses ou représentant un risque pour la vie humaine.

En juin 2015, le SPVM signait une entente de collaboration avec des représentants de la communauté autochtone, laquelle incluait la poursuite des séances de sensibilisation. Nous avons tenu 130 séances de sensibilisation, auxquelles ont participé environ 3 500 policiers et policières.

Dans le même ordre d'idées, le SPVM a apporté sa pleine collaboration à la communauté autochtone dans la mise en place d'une procédure simple et efficace dans les cas de disparition de femmes autochtones (projet Iskweu). La communauté a embauché une coordonnatrice dans le cadre de ce projet. Son rôle est d'accompagner la famille durant l'enquête et de faciliter la collaboration avec les autorités policières.

Avec l'accord de la famille, les policiers peuvent transmettre le nom et le numéro de téléphone de la personne qui signale la disparition à l'agent de liaison autochtone. Celui-ci transmet ces renseignements à la coordonnatrice et assiste les patrouilleurs et les enquêteurs.



M. DeAngelis a pris sa retraite en décembre 2021.

Dans ces dossiers, une grande collaboration a été établie avec la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et les services de police autochtones. En juin 2019, le SPVM et le Corps de police régional de Kativik²⁷ ont signé une déclaration commune soulignant la qualité de la collaboration en cas de disparition.

Tout cela correspond parfaitement à la mission d'un service de police, car la connaissance et la compréhension mutuelle entre les policiers et leur communauté locale sont bénéfiques, tant pour le sentiment de sécurité des populations que pour les policiers eux-mêmes.

Les premières années d'existence du projet-pilote Ninawi

Maxime Wawanoloath, chargé de projet au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

Le concept « ninawi » renvoie à la notion d'avoir une essence masculine et féminine dans le même corps. Il est littéralement question de signifier que la personne peut se trouver « entre les deux ». Il s'agit du nom du projet-pilote mis en place par le Centre d'amitié autochtone qui a pour objectif d'atténuer la vulnérabilité des jeunes LGBTAB, ou *Two-Spirit*, autochtones de la MRC de La Vallée-de-l'Or à l'exploitation sexuelle au moyen d'une meilleure compréhension de leur réalité et d'interventions de prévention et de soutien culturellement sécurisantes.

À notre connaissance, il n'existe aucune initiative de la sorte au Québec, et ce, dans la mesure où il cible une part de la population très précise, c'est-à-dire les personnes autochtones appartenant à la diversité sexuelle et de genre. L'acronyme LGBTAB est utilisé dans la documentation pour désigner les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles et bispirituelles²⁸. Cela étant, le vocable *Two-Spirit* est souvent privilégié parmi les membres de la communauté appartenant à la diversité sexuelle et de genre. Cela est dû au fait que les catégorisations strictes dans le domaine donnent souvent peu de marge de manœuvre aux personnes concernées en matière d'auto-identification et qu'elles sont également particularisées par de nombreuses formes d'exclusions et de hiérarchisations (avec, au sommet, l'homme blanc uniquement homosexuel). D'autre part, les traductions françaises de *Two-Spirit* (comme bispirituel ou « personne-aux-deux-esprits²⁹ ») sont perçues par plusieurs comme de « mauvaises traductions ».

La problématique est relative à une double discrimination (voire une triple discrimination quant aux femmes) vécue par les personnes autochtones issues de la diversité sexuelle et de genre. Compte tenu de la situation de Val-d'Or comme milieu industriel, conservateur à plusieurs égards et semi-rural où plusieurs préjugés demeurent en vigueur à l'heure actuelle, ces composantes identitaires se placent comme facteurs défavorables à l'intégration sociale et rendent ces personnes particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle, comme dernier recours pour survivre. Ainsi, il est admis que la vaste majorité des personnes autochtones de sexe masculin appartenant à la diversité sexuelle a un vécu de prostitution. Cette donnée est corroborée par une étude dans laquelle il est mentionné que « la totalité des hommes et des jeunes hommes » ayant un vécu de prostitution dans la MRC de La Vallée-de-l'Or est d'origine autochtone³⁰.

Dans ces circonstances, certaines pratiques peuvent se placer comme des obstacles aux facteurs de risque qui caractérisent les interactions des personnes visées avec leur environnement immédiat. D'une part, il est question de construire un « espace sécuritaire³¹ » physique et symbolique pour que les personnes de la diversité sexuelle et de genre autochtone puissent exprimer leur différence, dialoguer avec des pairs, parler de leur réalité et sortir de l'isolement qui est susceptible de les affecter au quotidien.

Pourtant, si les démarches de recrutement à cet égard sont allées bon train, une première étape de longue haleine dans le contexte en jeu est de bâtir des liens de confiance importants entre les personnes-ressources et les participants. C'est dire que les participants potentiels expriment en premier lieu une méfiance à l'égard des institutions et des initiatives qui peuvent en émaner, puisqu'ils y ont fréquemment vécu des formes d'exclusion.

Malgré cela, plusieurs activités permettant d'atteindre les personnes visées ont été organisées depuis le début du projet. Ces activités, qui mettent en relation plusieurs aspects des cultures autochtones, ainsi que la mise en avant d'une liberté quant à l'identification en matière de genres et d'orientations, sont les premiers vecteurs de l'augmentation de l'estime de soi des participants.

Il faut ici mentionner que les actions et les initiatives visant la résurgence des concepts et des modes de compréhension proprement autochtones pour désigner et vivre sereinement la diversité sexuelle ont une histoire et un retentissement beaucoup plus importants dans l'ouest du Canada. C'est dans cette optique qu'une personne-ressource appartenant à la nation des Cris-des-Plaines et à la nation des Métis, et s'identifiant comme personne non binaire, a été invitée pour procéder à des cérémonies (feu sacré et autres aspects qui impliquent les dénominations *Two-Spirit*), superviser les modalités traditionnelles d'un festin, puis échanger sur des protocoles cérémoniels qui entourent les personnes autochtones qui s'identifient à la diversité sexuelle et de genre. Cette personne a ainsi parlé de six genres qui sont traditionnellement reconnus au sein de sa nation, ce qui a suscité un vif intérêt de la part des participants.

Par ailleurs, lors de ces activités, une femme-médecine³² appartenant à la nation crie du Nord-du-Québec a partagé ses connaissances avec les participants, et plusieurs échanges ont eu lieu au sujet des ressemblances des Cris-des-Plaines et des Cris du Nord-du-Québec. Celle-ci a également souligné son intérêt à se rendre disponible pour être la femme-médecine conseillant et appuyant les groupes *Two-Spirit* lors des cérémonies.

S'il s'agissait là d'un des événements majeurs du début du projet Ninawi, plusieurs autres activités ont eu lieu, dont des rencontres moins « publiques » dans les locaux du Centre. Les activités offertes aux membres du groupe consistaient notamment en des ateliers favorisant le renforcement de la confiance en soi, visant à prendre soin de soi et insistant sur l'importance d'avoir un réseau étendu. Aussi, un fort contingent autochtone a assisté aux événements annuels du Festival de la fierté de Val-d'Or, ce qui a donné lieu à plusieurs prises de conscience au sein même de la communauté autochtone urbaine.

L'organisateur communautaire, qui est le responsable du projet, voit beaucoup d'espoir dans cette initiative qui lui tient à cœur et à laquelle il consacre beaucoup d'énergie. Dans l'ensemble, environ 50 jeunes autochtones s'identifiant à la diversité sexuelle et de genre ont pu être atteints par Ninawi. La pandémie de COVID-19 a eu des effets significatifs sur le projet. Cependant, entre les confinements, des activités de groupe restreintes ont pu avoir lieu.

Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles

Livia Vitenti, Ph. D. en anthropologie et coordonnatrice du Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles — Femmes Autochtones du Québec inc.



Le Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles vise la sensibilisation et le combat en matière d'agression sexuelle en milieu autochtone. Il s'agit également d'un moyen offert par Femmes Autochtones du Québec aux Premières Nations, pour que les membres de celles-ci puissent réfléchir collectivement aux solutions permettant de mettre un frein à la problématique des agressions sexuelles au sein de leurs communautés.

Présentation de l'organisme

Femmes autochtones du Québec (FAQ) est une organisation bilingue à but non lucratif fondée en 1974 en tant qu'initiative communautaire. Nous représentons les femmes des nations

abénaquise, algonquine, atikamekw, crie (Eeyou), huronne-wendat, innue, malécite, mig'maq, mohawk et naskapie, ainsi que les femmes autochtones vivant en milieu urbain.

L'objectif de FAQ est d'appuyer les efforts des femmes autochtones dans l'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leurs familles par la promotion de la non-violence, de la justice, de l'égalité des droits et de la santé, ainsi que par le soutien des femmes dans leur engagement au sein de leur communauté.

Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles

La santé et le bien-être des femmes autochtones ont toujours constitué la trame de fond des activités organisées par FAQ. Certains aspects de la santé ont été abordés par des questions portant sur la violence et les agressions à caractère sexuel, domaines dans lesquels FAQ s'implique activement. Nous nous sommes également investies en vue de contribuer à l'atteinte d'une meilleure santé économique, politique, juridique et, par conséquent, communautaire pour les femmes autochtones. En matière d'agression sexuelle, l'objectif de FAQ est de renforcer la capacité des membres des communautés autochtones du Québec à faire face, individuellement et collectivement, à la problématique des agressions sexuelles en élaborant des projets de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles

La santé et le bien-être des femmes autochtones ont toujours constitué la trame de fond des activités organisées par FAQ. Certains aspects de la santé ont été abordés par des questions portant sur la violence et les agressions à caractère sexuel, domaines dans lesquels FAQ s'implique activement. Nous nous sommes également investies en vue de contribuer à l'atteinte d'une meilleure santé économique, politique, juridique et, par conséquent, communautaire pour les femmes autochtones. En matière d'agression sexuelle, l'objectif de FAQ est de renforcer la capacité des membres des communautés autochtones du Québec à faire face, individuellement et collectivement, à la problématique des agressions sexuelles en élaborant des projets de sensibilisation, d'éducation et de formation.

Plus précisément, le Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles a été conçu lors du Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles, tenu en mars 2018, en partenariat avec la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL).



Lors du Forum, les participantes et participants ont été amenés à travailler en ateliers pour bonifier et adapter une proposition de plan d'action pour lutter contre les agressions sexuelles chez les Premières Nations. À la fin du Forum, le plan d'action bonifié a été approuvé par l'ensemble des participantes et participants des Premières Nations.

Le Forum des Premières Nations sur les agressions sexuelles a servi de tremplin pour propulser un plan d'action concret visant à contrer les violences sexuelles au sein des communautés. En définissant des actions précises et enracinées dans les besoins des communautés, le Forum a permis de mobiliser des acteurs clés et de générer une conjoncture favorable pour apporter des changements concrets et durables.

Mandat

FAQ dispose d'une coordonnatrice du dossier Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles depuis juin 2019. Celle-ci s'assure de faire les suivis et les visites dans les communautés, d'agir en tant que soutien pour les communautés ainsi qu'en tant que liaison avec les différents partenaires et acteurs du plan d'action (y compris les instances gouvernementales qui ont démontré leur engagement). Également, la coordonnatrice partage les histoires à succès et les initiatives qui en émergent et coordonne les rencontres avec le comité de suivi.

1. Visite des communautés :

Afin de profiter des circonstances favorables consécutives au Forum et de s'assurer que les actions nécessaires sont mises en place, il est essentiel d'offrir des suivis et un soutien réguliers aux communautés. Pour ce faire, la coordonnatrice du plan d'action va visiter chaque communauté ayant participé au Forum pour évaluer son niveau d'engagement, observer les mesures du plan d'action qui ont été appliquées, pour les familiariser avec les fruits du Forum et le plan d'action afin de susciter une volonté d'agir en présentant les outils et le soutien nécessaires.

2. Partager les initiatives et les histoires à succès entre les communautés :

La coordonnatrice accompagne les communautés dans la mise en œuvre du plan d'action et recueille les expériences et les histoires à succès. En plus, elle promeut les échanges et assure la consultation et les bonnes communications sur le progrès et l'accès aux derniers développements de l'application des plans d'action.

3. Campagne « On guérit ensemble » :

La page de notre site Web « On guérit ensemble » a été conçue spécialement pour promouvoir le Forum des Premières Nations contre les agressions sexuelles en 2018. Il s'agit d'une campagne sur les médias sociaux dont le but est de lancer un appel à toutes et tous dans la lutte contre les agressions sexuelles. Cette page contient des capsules vidéo s'adressant aux responsables des communautés, promeut les bons coups réalisés à la suite du Forum et comprend de l'information pouvant être partagée et utilisée pour mettre de nouvelles politiques de prévention des agressions sexuelles en avant. De cette manière, la page Web « On guérit ensemble »³³ deviendra une ressource concrète, actuelle et efficace pour les communautés.



Résultats et prochaines étapes

Depuis juin 2019, nous sommes en contact avec les membres de Premières Nations ayant participé au Forum. Quelques visites ont déjà été réalisées pour présenter le plan d'action dans des communautés :

- Kahnawake (nation mohawk), en octobre 2019 et janvier 2020;
- Odanak (nation abénaquise), en octobre 2019.

En décembre 2019, nous avons présenté le plan d'action à la Rencontre régionale sur l'intervention en contexte d'agressions sexuelles, organisée par la CSSSPNQL à Québec.

En janvier 2020, nous sommes allées donner la formation *Ma Sexualité* et présenter le Plan d'action contre les agressions sexuelles au Centre communautaire Kinawit, à Val-d'Or. Des représentants de quatre communautés anishnabek étaient présents, soit de Lac-Simon, de Pikogan, de Kitcisakik et de Timiskaming. Une bonne nouvelle, c'est que le Programme Wigobisan, de la communauté de Lac-Simon, a été réactivé récemment³⁴. Il s'agit d'un programme d'intervention communautaire et clinique pour les enfants et les adolescents victimes d'agressions sexuelles et manifestant des comportements sexuels problématiques, ainsi que pour leurs parents.

Finalement, nous avons rencontré la directrice — Santé des jeunes et des familles, à Mashteuiatsh en février 2020. Ensemble, nous élaborerons un plan d'action propre à cette communauté.

Plusieurs communautés ont été fermées lors de la pandémie de COVID-19, nous obligeant à reporter nos visites. Lorsque la situation sanitaire nous le permettra à nouveau, nous allons reprendre les visites des communautés pour la mise en œuvre complète du plan d'action. La coordonnatrice pourra ainsi diriger chaque communauté vers les ressources adéquates, mobiliser les différents acteurs clés et partager les bonnes pratiques en place. Dans un deuxième temps, FAQ souhaite visiter les autres communautés pour les familiariser avec les fruits du Forum et le plan d'action et susciter une volonté d'agir en présentant les outils et en offrant le soutien nécessaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant le Plan d'action des Premières Nations contre les agressions sexuelles, vous pouvez contacter la remplaçante de l'auteure, M^{me} Maureen Hervieux; par courriel à mhervieux@faq-qnw.org.

Sécurité publique et mobilisation communautaire : trois conditions favorables à l'engagement

Mathieu Vallet, conseiller en développement collectif et ancien coordonnateur national du réseau des coordonnateurs autochtones en mobilisation communautaire

La mobilisation communautaire est une expression à la mode, notamment chez les organisations qui travaillent avec les Premières Nations et les Inuit. Ces deux mots sous-entendent plusieurs approches et peuvent, de ce fait, créer une certaine confusion, à la fois dans l'esprit des intervenants, mais aussi chez les partenaires locaux. Le domaine de la sécurité publique n'y fait pas exception. Peut-on y voir plus clair?

D'un point de vue extérieur, qu'on intervienne en soutien à la mobilisation communautaire ou plus précisément en prévention de la criminalité, les enjeux de sécurité publique au sein des communautés des Premières Nations et des Inuit nous apparaissent omniprésents. Sur le terrain, il est encore plus déconcertant de voir avec quelle facilité les partenaires locaux sont en mesure de répertorier, parfois avec une certaine forme de résignation, les innombrables problèmes qui nuisent à la cohésion sociale et freinent le développement de leur communauté. Lorsqu'on anime un exercice portant sur « l'état » d'un milieu ou qu'on y participe, la constatation est troublante, et il est impossible de s'y habituer.

À l'étape du diagnostic, quand vient le temps pour les partenaires locaux et les membres de la communauté de déterminer en profondeur ce qui se trouve à la source des enjeux de sécurité publique, l'analyse du pourquoi et du comment aboutit inévitablement à une racine commune : la colonisation et les discriminations systémiques qui y trouvent leurs origines. Dans ces conditions, est-il souhaitable de remonter aussi loin dans la détermination des facteurs influençant la sécurité publique à l'échelle locale?

D'un côté, oui, car la mobilisation communautaire constitue un moyen privilégié pour reprendre collectivement la maîtrise de la destinée de la communauté et combattre le sentiment de dépendance et d'aliénation. Ce processus, ancré dans l'autonomisation collective, crée un sentiment d'appartenance qui nourrit une vision commune de développement et qui projette dans l'action les partenaires locaux et, notamment, les membres de la communauté.

De l'autre, non, car en se concentrant uniquement sur la colonisation et les discriminations systémiques, même si elles sont au cœur des processus de dépossession culturelle et sociale des communautés, les partenaires locaux peuvent aisément croire qu'ils sont impuissants relativement à ces processus qui perdurent. Conséquemment, l'opération peut se révéler démobilisante ou, encore, représenter un frein au passage à l'action.

Il apparaît donc souhaitable de situer l'intervention en sécurité publique dans ce contexte, c'est-à-dire de considérer les enjeux tangibles qui préoccupent actuellement la population (criminalité, vandalisme, toxicomanie, mais aussi suicide, diabète, langue, culture, etc.), sans négliger néanmoins les transformations fondamentales nécessaires, auxquelles toutes et tous peuvent contribuer, pour parvenir à lever les obstacles qui ralentissent le développement des communautés.

Quels effets cette « double mission » provoque-t-elle alors sur le travail de l'intervenant en sécurité publique qui désire engager les communautés à agir sur certaines problématiques particulières?

La mobilisation communautaire est un concept en vogue. Ces dernières années, plusieurs organisations allochtones et autochtones s'approprient cette stratégie. Il apparaît donc important tout d'abord de démystifier le concept, notamment en distinguant la mobilisation communautaire de

l'engagement communautaire. En effet, un partenaire de soutien extérieur à la communauté, souhaitant contribuer au renforcement de la capacité d'agir (« autonomisation ») du milieu sur un enjeu précis, ne peut pas prétendre « faire de la mobilisation communautaire ». Fondamentalement, un tel processus appartient à la communauté elle-même. C'est elle qui, par l'entremise des membres de la communauté et des partenaires locaux, détermine les défis et les enjeux, définit les solutions, les met en œuvre et assume ses décisions. Elle dispose d'une capacité d'agir sur chacun de ces plans, ou du moins possède-t-elle un potentiel de capacité d'agir. À l'inverse, un acteur externe peut très bien « faire de l'engagement communautaire », c'est-à-dire stimuler le passage à l'action des partenaires locaux sur un enjeu particulier, en respect du principe de renforcement de la capacité d'agir.

Quelles sont, dès lors, les conditions favorables à l'engagement?

La connaissance des priorités locales qui mobilisent la communauté

Questionner les partenaires locaux, au-delà de ceux ayant une responsabilité en matière de sécurité publique, représente une étape à ne pas négliger, car elle constituera la pierre d'assise de la stratégie d'engagement. Ces conversations sont d'autant plus importantes que, dans l'établissement du lien de confiance, s'enquérir du contexte et des intérêts de la communauté est garant de bases d'une collaboration durable. Inutile d'évoquer la sécurité publique à ce stade; la « casquette » de l'intervenant suffit en elle-même à amener les partenaires locaux à évoquer leurs préoccupations dans le domaine.

La zone de conciliation entre la sécurité publique et les enjeux priorisés localement

En premier lieu, il convient de définir les liens de causalité et de corrélation entre, d'une part, les enjeux qui mobilisent le milieu et, de l'autre, les déterminants et les retombées de la sécurité publique. Cette analyse permettra ensuite de préparer un plaidoyer en faveur des bénéficiaires à retirer sur les priorités locales auprès des partenaires locaux concernés et des membres de la communauté. Ensemble, la communauté et l'intervenant en sécurité publique discernent les intérêts qu'ils ont en commun et qui représentent le cadre de collaboration et le plan qu'ils mettront en œuvre conjointement, la première s'engageant dans l'action, le second contribuant au renforcement de la capacité d'agir du milieu.

Un processus de soutien respectueux des façons de faire en matière de mobilisation communautaire

L'adaptation du processus de demande de soutien aux pratiques de la mobilisation communautaire est souhaitable pour les communautés, dans les cas de figure où il existe des plans de communauté déjà élaborés. Le gain en productivité est appréciable, car les partenaires locaux peuvent consacrer plus d'énergie à la mise en œuvre du plan. L'expertise de l'intervenant devra également s'ajuster au synchronisme du milieu, tant dans le processus de planification que dans la mise en œuvre des actions.

La segmentation dichotomique entre mobilisation communautaire et engagement communautaire, ainsi que les considérations qu'elle implique, comme cela est présenté ici, ont l'avantage de fournir des repères clairs à l'intervenant. Dans la réalité du terrain, il s'agit toutefois plus d'un spectre sur lequel on constate une grande fluidité, selon les contextes locaux. Dans la pratique, l'intervenant en sécurité publique aura donc à adapter sa posture en fonction de l'analyse qu'il fera du milieu.

Si vous souhaitez en savoir plus...

Sur la prévention de la criminalité en milieu autochtone :

- Le premier numéro du BIP, paru en octobre 2012, présentait un projet de prévention de la criminalité à Kanesatake.

Sur les projets autochtones financés grâce aux programmes du MSP :

- Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes : [<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/prevention-exploitation-sexuelle>];
- Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture : [<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/prevention-delinquance-sports-arts-culture>];
- Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité : [<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/soutien-municipalites>];
- Programme prévention jeunesse : [<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/prevention-jeunesse>].

¹ Pour consulter les différents documents produits lors de la Commission Viens ainsi que le rapport final, visitez le site : <https://www.cerp.gouv.qc.ca/index.php?id=2&L=750>.

² <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/police-prevention-criminalite/prevention-criminalite/aide-financiere/prevention-exploitation-sexuelle>

³ L'accord en genre et en nombre du terme « Inuit » fait encore l'objet de débats. Pour les fins de ce document, nous avons opté pour l'usage de la minuscule et de l'accord lorsqu'il est utilisé comme adjectif ou pour respecter une citation d'un ouvrage externe. Dans les autres cas, lorsqu'il représente le peuple inuit, il est utilisé avec la majuscule et sans accord : Les *Inuit*, une Inuit, etc.

⁴ SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (2022), *Les communautés autochtones au Québec*, Système d'information sur l'administration des bandes [<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1634312499368/1634312554965>].

⁵ Quebec.ca. À propos des Nations. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/portrait-quebec/premieres-nations-inuits/profil-des-nations/a-propos-nations>].

⁶ SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (2022). *Op. cit.*

⁷ QUÉBEC (2017). *Faire plus, faire mieux — Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, juin, 74 p. [http://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf].

⁸ COMITÉ CONSULTATIF DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (2016). *L'état du marché du travail au Québec pour les Premières Nations et les Inuit — Situation récente et tendances*, mars, gouvernement du Québec, 105 p. [<http://ccpnimt-fnilmac.com/publica/fr6.pdf>].

⁹ Données tirées du programme du recensement de 2016 de Statistique Canada. Les données tirées du programme de recensement 2021 pour les communautés autochtones devraient paraître en septembre 2022.

¹⁰ INUIT TAPIIRIT KANATAMI (2018). *Inuit Statistical Profile 2018*, 23 p. [<https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2018/08/Inuit-Statistical-Profile.pdf>].

¹¹ « Les Autochtones incarcérés constituent 5,4 % de la population correctionnelle du Québec en 2015-2016, bien que les Autochtones ne composent que 1,3 % de la population générale. [...] Le ratio de personnes incarcérées par 1 000 habitants est plus élevé pour chacune des nations autochtones que pour les non-Autochtones. Les ratios les plus grands concernent les Inuits (61 : 1 000), les Atikamekw (19 : 1 000) et les Algonquins (16 : 1 000). Le ratio chez les non-Autochtones est de 4 : 1 000. » Ministère de la Sécurité publique (2018), *Profil correctionnel 2015-2016 : Les Autochtones confiés aux Services correctionnels*. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/services-correctionnels/profil-clientele-correctionnelle/profil_corr_autoch_2015-2016.pdf?1624377473].

¹² COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir — Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 584 p. [https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf].

¹³ Selon un dénombrement réalisé en 2015, les Autochtones constituent 0,6 % de la population montréalaise et 12 % de la population en situation d'itinérance. LEBEL, ANOUK (2019). « Les Autochtones toujours surreprésentés parmi les itinérants à Montréal », *Radio-Canada international*, 27 mars. [<http://www.rcinet.ca/regard-sur-arctique/2019/03/27/autochtones-itinerance-montreal-surrepresentation-premieres-nations-inuit/>].

¹⁴ COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA (2015), *Op. cit.*

¹⁵ MOREAU, GREG (2019). *Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence 2017-2018*, Juristat N° 85-002-X, Centre canadien de la statistique juridique, 17 avril, 31 p. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00007-fra.pdf>].

¹⁶ Les différents documents constituant le rapport sont accessibles à <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>.

¹⁷ ENFFADA (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place*, vol. 2, un rapport complémentaire de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Kepek-Québec, 173 p. [https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-comp%20C3%A9mentaire_Qu%20C3%A9bec.pdf].

¹⁸ Pour en savoir plus sur la Commission royale : BAnQ, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* [<https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-autochtone/commission-royale-peuples-autochtones/Pages/rapport.aspx>]. Il est possible de télécharger le volumineux rapport en 5 volumes.

¹⁹ LEPAGE, PIERRE (2019). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, 3^e édition, 167 p.

²⁰ RADIO-CANADA (2016). « Commission royale sur les peuples autochtones : 20 ans d'inaction », 12 avril [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/775253/commission-royale-peuples-autochtones-20-ans-plus-tard-conditions-de-vie>].

²¹ RADIO-CANADA (2020). « Que réclament les manifestants qui bloquent la voie aux trains de VIA Rail? », 10 février [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1514965/viarail-wetsuweten-blocage-coastal-gaslink-manifestation-premiere-nation>].

²² RADIO-CANADA (2020). « Autochtones : les manifestations et les blocages se multiplient au pays », 25 février [<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1538601/crise-autochtone-manifestations-barricades-canada>].

²³ BERGERON, ÉMILIE (2020). « Blocus ferroviaire : Chrétien croit que le Canada se remettra de la crise », *Journal de Montréal*, 3 mars [<https://www.journaldemontreal.com/2020/03/03/blocus-ferroviaires-chretien-croit-que-le-canada-se-remettra-de-la-crise>].

²⁴ Pour en savoir plus sur la Commission, visitez le site du Centre national pour la vérité et la réconciliation : [<https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>].

²⁵ COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA (2015). *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*, Winnipeg, 13 p. [https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf].

²⁶ QUÉBEC (2017). *Op. cit.*

²⁷ Le Corps de police régional de Kativik s'appelle désormais le Service de police du Nunavik.

²⁸ Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées — ENFFADA (2017), *Nos femmes et nos filles sont sacrées. Rapport provisoire. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, Vancouver, Bureau du Conseil privé, p. 19.

²⁹ LAROUCHE, VINCENT (2010). « Quand l'homophobie se superpose à la discrimination ethnoculturelle », *Service social*, vol. 56, n° 1, p. 33.

³⁰ GÎTE L'AUTRE PORTE (2015). *Portrait de la prostitution en Abitibi-Témiscamingue. Rapport sommaire. Besoins des femmes pour en sortir : besoins des organisations pour les soutenir dans leurs démarches de sortie. Que faut-il développer et consolider comme services d'aide à la sortie?* Val-d'Or, p. 8.

³¹ Traduction libre de *safe space*.

³² Dans certaines communautés autochtones, on appelle femme-médecine celle qui a acquis des savoirs de médecine auprès des Aînés.

³³ [<https://www.faq-qnw.org/on-querit-ensemble/>]

³⁴ CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE (2018). *Programme Wigobisan Lac-Simon*, 18 avril [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-551.pdf].

